BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 746

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

429 864 648 RCS Montpellier.
ACFA - MULTIMEDIA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 15510.00 EUR.
Adresse : 1383, Avenue de Toulouse, 34000 Montpellier.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : La société absorbante : Acfa Multimedia, Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 15.510 euros, dont le siège social est sis à Montpellier (34000) - 1383 avenue de Toulouse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 429 864 648. ET La société absorbée : Cime Arts, Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 2.000 euros, dont le siège social est sis à Béziers (34500) – 17 Quai du Port Neuf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Béziers sous le numéro 810 151 845. Lien en capital : 100 % des actions composant le capital de la société Acfa Multimedia et 100 % des actions composant le capital de la société Cime Arts sont détenus par la même société mère ; Acfa Multimedia et Cime Arts sont donc des sociétés sœurs détenues à 100 % par la même société mère. Régime juridique : fusion soumise au régime juridique des fusions simplifiées résultant des dispositions des articles L.236-1 et suivants et des articles R.236-1 et suivants du Code de commerce. Evaluation de l'actif et du passif de la société Cime Arts dont la transmission à la société Acfa Multimedia est prévue : les biens apportés sont évalués à leur valeur nette comptable. L'actif est évalué à468.671 € et le passif est estimé à437.606 € Soit un actif net de 31.065 € Rapport d'échange des droits sociaux, augmentation de capital, prime de fusion : La présente opération n'engendrant pas un échange des titres de la société absorbée contre des titres de la société absorbante, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange ; la présente opération n'engendre en conséquence ni augmentation de capital ni prime de fusion. Le projet de fusion a été établi en date du 6 juillet 2022 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier le 7 juillet 2022 au nom de la société Acfa Multimedia et au Greffe du Tribunal de Commerce de Béziers le 7 juillet 2022 au nom de la société Cime Arts..